

Tout auprès de l'étudiant, voici la grisette, l'une des plus fidèles habituées du lieu. Elle tient à son bras l'inévitable cabas, qui renferme soit le châle bourré de soie, soit la robe de mérinos, dont le malheur des temps, joint à une semaine toute entière de parties d'âne et autres folles joies, force de pauvrette à se priver momentanément. Mais patience ? bientôt elle viendra dégager ses atours captifs pour les rapporter huit jours après, et ainsi de suite jusqu'à totale extinction de toilette et de folle jeunesse.

En face de tous ces personnages et de tant d'autres qui chaque jour lui rendent visite, assailli par tant de misères, environné de tant d'émotions poignantes, le commissionnaire reste seul calme et impassible comme le destin, dont il est ici la vivante et chiffrante personnification. C'est à peine s'il jette un regard sur ses clients à mesure qu'ils s'avancent et comparaissent devant lui ; il n'a d'yeux que pour le *gage*. Voyez-le tourner et retourner froidement cette redingotte déjà mûre que vient de lui présenter le nouvel arrivant, l'examiner sous toutes ses faces, et surtout à la partie faible du parement et de l'entournure, en supputer le prix à loisir, tandis que le malheureux emprunteur attend, la poitrine haletante, le résultat de ce formidable et minutieux examen.

— Six francs, dit-il enfin avec calme.

— Six francs ! répète douloureusement le propriétaire du vêtement ainsi déprécié : il m'en faut au moins douze ; l'objet les vaut.

— C'est à prendre ou à laisser, interrompt l'inflexible commissionnaire.

L'arrêt est prononcé ; il faut courber la tête. — Donnez ! dit l'homme à la redingotte, en étouffant un gros soupir.

Malgré le peu de sensibilité des juges sévères qui procèdent à l'estimation des gages, et bien que, comme on l'a dit d'un célèbre magistrat, ils rendent des arrêts plutôt que des services, c'est à tort que l'on prêterait au peuple des sentiments halnoux, soit contre ces hommes, soit contre l'institution qu'ils représentent. Le peuple comprend à merveille, et cela par expérience, que dans sa détresse, il ne trouvera d'autre ami ni d'autre prêteur que ce Mont-de-Piété si décrié par beaucoup d'ultra philanthropes. Il se garde donc bien d'en médire, s'il en parle, c'est sans aigreur, et souvent sur le ton plaisant ; car gaité et misère ne sont point inconciliables. Rien ne prouve mieux de sa part toute absence d'amertume à ce sujet que le sobriquet familier sous lequel il désigne les comptoirs de prêt sur gages.

— Où vas-tu ? dit-il l'ouvrier à son camarade qu'il rencontre un paquet sous le bras. — Chez *ma tante*, lui répond ce dernier. Ainsi personnifié et passé de par le diction populaire, à l'état de grande parenté, le Mont-de-Piété devient un être de raison, une sorte de mythe tutélaire, comme *la mère des compagnons*.

Entre le Mont-de-Piété de Paris, il en a été institué, depuis 1815 dans toutes les principales villes de France. Le nombre total de ces établissements est aujourd'hui de trente deux. Le mieux organisé sans contredit est celui de Strasbourg, dont le règlement porte que tous les bénéfices seront employés à former un capital dont les produits permettent de diminuer par la suite le taux de l'intérêt.

Voici, par ordre d'ancienneté, la liste des villes de France où ces établissements existent : Paris, Bordeaux, Marseille, Lyon, Versailles, Metz, Nantes, Toulon, Dijon, Reims, Boulogne-sur-mer, Besançon, Rouen, Strasbourg, Brest, Nîmes, Tarascon, Beaucaire, Apt, Carpentras, Brignolles, Dieppe, Saint-Omers, Angers, Avignon, Calais, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Quentin, Nancy, Lunéville, le Havre, et Lisie (Vaucluse.)

Sous le nom d'*œuvre*, ou de maison de prêt gratuit, Montpellier et Toulouse possèdent en outre des établissements analogues, qui n'exigent que le remboursement des sommes qu'ils ont avancées sur nantissement. Enfin, quelques autres Monts-de-Piété existent encore, mais avec la seule approbation des autorités locales, et sans que le gouvernement les ait reconnus jusqu'à ce jour.